



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

353^e séance

Vendredi 24 avril 2015, à 15 heures

New York

Président : M. Seck (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Point 6 de l'ordre du jour (*suite*)

Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session

Le Président : La Commission va poursuivre son examen du point 6 de l'ordre du jour afin d'adopter les rapports des organes subsidiaires au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour, ainsi que le projet de rapport de la Commission, contenus respectivement dans les documents A/CN.10/2015/L.1, A/CN.10/2015/L.2 et A/CN.10/2015/L.3, qui ont été distribués. Par la suite, la Commission entendra les déclarations de clôture des délégations.

Pour commencer le processus d'examen et d'adoption des rapports des organes subsidiaires sur les différents points de l'ordre du jour, je vais donner la parole aux Présidents des deux Groupes de travail qui présenteront leur rapport respectif.

Je vais tout d'abord donner la parole au Président du Groupe de travail I, consacré au point 4 de l'ordre du jour, « Recommandations en vue de la réalisation de l'objectif du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires », pour qu'il présente

le rapport de ce Groupe de travail, publié sous la cote A/CN.10/2015/L.2.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan), Président du Groupe de travail I (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail I (A/CN.10/2015/L.2) qui sera, je l'espère, adopté par consensus.

Tard dans la soirée, hier, le Secrétariat a fait circuler notre rapport, en date du 23 avril, en même temps qu'un document d'analyse, dont j'avais promis que je le publierais avant la fin officielle de la session de fond de 2015 de la Commission du désarmement. Il est à noter que les documents révisés ont été distribués de mon propre chef et sans préjudice de la position de telle ou telle délégation. Je souhaiterais qu'ils soient distribués avant la clôture officielle de la première année du cycle de la Commission.

Les documents mis en circulation sont ce sur quoi nous allons travailler durant la période intersessions dans le cadre d'un certain nombre de séances officieuses. Nous tiendrons également des réunions bilatérales et régionales et des réunions du Groupe plénier. Je ferai de mon mieux, en ma qualité de Président, pour prendre contact avec toutes les délégations et pour les rencontrer toutes de façon bilatérale, en fonction des groupements régionaux, ainsi que toutes ensemble, au niveau du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-11658(F)



Document adapté

Merci de recycler



Groupe de travail I. Nous ferons le point de toutes les vues qui ont été exprimées et envisagerons comment procéder sur les questions de fond. Je pense que la première séance officielle se tiendra très peu de temps après la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015.

Avec le Groupe de travail nous avons tenu au total neuf séances, presque entièrement utilisées et qui ont donné lieu à une abondance de contributions, entre le 9 et le 22 avril. Les débats ont été caractérisés par l'ouverture, la liberté et la franchise et, surtout, un souci d'inclusion. Nous avons couvert les questions générales et les plus larges afin de cerner les éléments de fond. Comme nous le savons, la première année du cycle est déjà achevée, et en partant, nous sommes déterminés à veiller à ce que le processus fonctionne afin de parvenir à un compromis satisfaisant. Cela n'est peut-être pas idéal car chaque délégation veut obtenir le plus possible – et peut-être que cela ne se produira jamais, sachant que nos positions nationales sont si différentes –, mais ce devrait quand même être suffisant pour que nous parvenions à un accord, et nous veillerons à ce que toutes les propositions continuent de bénéficier de toute l'attention requise à mesure que notre dialogue progresse.

Ce matin, j'aimerais exprimer nos sincères remerciements au Président et aux membres du Bureau, au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour son appui constant, compétent et efficace, et, bien sûr, au Bureau des affaires de désarmement, pour l'accompagnement et les conseils inappréciables qu'il nous a prodigués, ainsi qu'au Président et au Groupe de travail. Nous sommes déterminés à poursuivre de concert à l'avenir en procédant de manière constructive fondée uniquement sur d'importants compromis.

En ma qualité de Président du Groupe de travail, j'aimerais également saluer la bonne volonté sincère dont les délégations ont fait preuve pour en arriver où nous sommes. Nous avons tous travaillé dans une entente remarquable, ce qui est à mettre au crédit de tous les représentants, et ce qui me donne l'espoir que nous pouvons parvenir à un certain nombre de recommandations utiles à la fin du cycle. J'ai pleinement à cœur de faire le nécessaire pour que se tienne un dialogue permanent entre collègues, tous issus que nous sommes de différents États Membres aux intérêts nationaux distincts. Comme j'ai essayé d'y insister

plusieurs fois en présidant le Groupe, nous ne vivons pas isolément des nombreux événements et évolutions qui se déroulent actuellement aux plans régional et mondial. Comme je l'ai dit, toutes les délégations et moi-même sommes déterminés à aborder de concert l'avenir dans un esprit constructif fondé uniquement sur d'importants compromis.

Le Président : Il n'y a pas d'observations sur le rapport du Groupe de travail I. Puis-je considérer que la Commission adopte le rapport du Groupe de travail I, publié sous la cote A/CN.10/2015/L.2, établi au titre du point 5 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Nous allons maintenant passer au rapport du Groupe de travail II, consacré au point 5 de l'ordre du jour, « Mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques », publié sous la cote A/CN.10/2015/L.3. Je donne la parole au Président du Groupe de travail II, pour qu'il présente le rapport du Groupe de travail.

M. El Oumni (Maroc), Président du Groupe de travail II (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Groupe de travail II. Je voudrais d'abord remercier les membres de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies de la confiance qu'ils ont mise en moi en me demandant de présider les délibérations de cet important groupe de travail.

Le Groupe de travail II, qui traitait du sujet des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques, a tenu huit séances entre le 13 et le 22 avril. Le Groupe a ouvert son débat par une lecture du document du Président précédent (A/CN.10/2014/WG.II/CRP.1/Rev.3), après quoi, j'ai distribué deux documents, un non-document et le document de séance. J'ai fait de mon mieux pour veiller à ce que les délibérations soient participatives et ai tenu compte de tous les avis exprimés.

Je tiens tout particulièrement à remercier le Président de son appui, de son approche pragmatique et des efforts qu'il a déployés pour forger un consensus entre les délégations. Je tiens également à remercier la Secrétaire du Groupe de travail et son équipe, ainsi que le Bureau des affaires de désarmement de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée.

Bien que nous ne soyons pas parvenus à un consensus, je me dois de remercier les délégations pour

leurs contributions. Je crois que nous avons tenu un débat très utile et très substantiel grâce à la participation active des délégations. Je les en remercie et vous en suis reconnaissant; Monsieur le Président. J'espère sincèrement que la Commission du désarmement sera en mesure de poursuivre ses progrès sur la question des mesures de confiance l'année prochaine, car les points de vue convergent sur un si grand nombre de questions.

Le Président : Il n'y a pas d'observations sur le rapport du Groupe de travail II. Puis-je considérer que la Commission adopte le rapport du Groupe de travail II, publié sous la cote A/CN.10/2015/L.3, établi au titre du point 5 de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Le Président : Les rapports des organes subsidiaires de la Commission ayant été ainsi adoptés, je tiens à remercier les Présidents des Groupes de travail pour l'énergie et le talent qu'ils ont dispensés sans compter, ainsi que pour le dévouement dont ils ont fait preuve. La Commission leur est profondément reconnaissante d'avoir conduit les délibérations sur dans questions particulièrement complexes.

Nous allons maintenant entamer l'examen du projet de rapport de la Commission du désarmement, publié sous la cote A/CN.10/2015/L.1. J'ai le plaisir de donner la parole à la Rapporteuse de la Commission, M^{me} Lachezara Stoeva de la Bulgarie, qui va présenter le projet de rapport.

M^{me} Stoeva (Bulgarie), Rapporteuse de la Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à la Commission du désarmement le projet de rapport de la Commission sur sa session de fond de 2015, publié sous la cote A/CN.10/2015/L.1. Le projet de rapport comprend quatre chapitres : « Introduction », « Organisation et travaux de la session de fond de 2015 », « Documentation » et « Conclusions et recommandations ». Comme le veut la pratique établie, le rapport final est une description factuelle des travaux et des procédures de la Commission pendant la session. La partie principale comprend les deux rapports des Groupes de travail qui ont été adoptés par la Commission et qui font partie du présent rapport.

La session de cette année a été déterminante en ce qu'elle a arrêté l'ordre du jour du cycle actuel. Bien que tout le monde reconnaisse la nécessité d'avoir un ordre du jour différent pour pouvoir aller de l'avant, il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur son

contenu; c'est pourquoi nous avons, encore une fois, convenu du même ordre du jour.

La Commission n'a pas tenu de séances parallèles. Compte tenu de son caractère délibérant, toutes les propositions soumises oralement et par écrit ont contribué à l'objectif des Groupes. J'ai eu le privilège d'observer de près les efforts inlassables déployés par les Présidents des deux Groupes de travail et par les délégations pour résoudre les divergences de vues relatives aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. J'ai eu le sentiment que les délibérations et les négociations nous ont aidés à clarifier nos positions, mais encore une fois, aucun consensus n'a été atteint. En conséquence, les Groupes de travail n'ont pas été en mesure de formuler des recommandations concrètes.

Je continue néanmoins d'espérer que les deux années restantes du cycle, si nous en faisons bon usage, nous donneront l'occasion de réaliser cet objectif. Si l'ordre du jour est le même que celui du cycle précédent, les démarches que nous adoptons face à ces questions peuvent être différentes. Il nous faudra simplement trouver les bonnes. Je tiens à saisir la présente occasion pour dire que j'ai été très honorée d'avoir été la Rapporteuse pour cette session et, plus spécialement, de travailler sous la direction compétente de notre Président, l'Ambassadeur Seck du Sénégal.

Je voudrais, pour terminer, dire toute ma reconnaissance à M^{me} Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, pour les conseils et l'appui que son Bureau a fournis au Bureau et aux États Membres. Je tiens aussi à remercier très sincèrement M. Tegegnetwork Gettu, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, pour la qualité de l'organisation et des services fournis aux réunions de la Commission. Et enfin et surtout, je remercie tous les interprètes qui nous ont permis de nous comprendre.

Je tiens à féliciter l'ensemble des membres du Secrétariat pour leurs efforts inlassables et leur assistance généreuse. C'est avec ces brèves observations que je recommande à la Commission d'adopter le projet de rapport publié sous la cote A/CN.10/2015/L.1.

Le Président : Nous allons à présent examiner le projet de rapport de la Commission.

Y a-t-il des observations sur ce texte? Nous allons étudier les chapitres l'un après l'autre.

Y a-t-il des observations sur le chapitre 1 intitulé « Introduction », qui est au paragraphe 1?

Il n'y a pas d'observations. Puis-je considérer que la Commission adopte le chapitre I, à savoir le paragraphe 1?

Le paragraphe 1 est adopté.

Le Président : Nous passons à présent au chapitre II, intitulé « Organisation et travaux de la session de fond de 2015 », chapitre qui va des paragraphes 2 à 12. Y a-t-il des observations sur ce chapitre? Je n'entends pas d'objection. Puis-je considérer que la Commission adopte le chapitre II, à savoir les paragraphes 2 à 12?

Les paragraphes 2 à 12 sont adoptés.

Le Président : Nous passons à présent au chapitre III, intitulé « Documentation », qui figure aux paragraphes 13 et 14. Y a-t-il des observations sur ce chapitre? Je n'entends pas d'objection. Puis-je considérer que la Commission adopte le chapitre III, à savoir les paragraphes 13 et 14?

Les paragraphes 13 et 14 sont adoptés.

Le Président : Nous passons à présent au chapitre IV, intitulé « Conclusions et recommandations », qui va des paragraphes 15 à 18. Y a-t-il des observations sur ce chapitre? Je n'entends pas d'objection. Puis-je considérer que la Commission adopte le chapitre IV, à savoir les paragraphes 15 à 18?

Les paragraphes 15 à 18 sont adoptés.

Le Président : Puis-je considérer que la Commission, ayant adopté tous les chapitres de son projet de rapport, souhaite adopter l'ensemble du projet de rapport paru sous la cote A/CN.10/2015/L.1?

Le projet de rapport est adopté.

Déclarations de clôture

Le Président : La Commission va maintenant entendre les déclarations finales des délégations.

M. Sun Lei (Chine) (parle en chinois) : La Chine vous félicite, Monsieur le Président, pour la conclusion sans heurt de la présente session. Nous vous remercions, ainsi que les Présidents des deux Groupes de travail, les représentants du Kazakhstan et du Maroc, de vos efforts pour faire en sorte que la Commission obtienne des résultats durant la présente session. Nous remercions également le Secrétariat de son appui.

La Chine saisit cette occasion pour remercier le Représentant permanent de la Croatie, en tant qu'ami du Président, du concours qu'il a apporté tout au long des travaux de la session.

La Chine a toujours affirmé que la Commission du désarmement, qui est le seul organe multilatéral délibérant dans le domaine du désarmement, a un rôle et une fonction irremplaçables. Cette année marquant la première année du nouveau cycle triennal de la Commission, la Chine se félicite des débats approfondis qui ont eu lieu sur les questions nucléaires, sur les armes classiques et sur les mesures de confiance, ainsi que sur l'inscription d'une nouvelle question à notre ordre du jour. Nous accueillons favorablement les documents officieux et les documents de séance présentés par les Présidents des Groupes de travail I et II.

La Chine estime que toutes les parties devraient utiliser ces documents officieux et ces documents de séances présentés par les Présidents des deux Groupes de travail comme point de départ de nos prochains travaux. Aussi longtemps que le principe de sécurité non diminuée pour tous les États n'est pas remis en question et que l'équilibre stratégique et la stabilité mondiale sont préservés, nous devons poursuivre nos discussions sur ces questions en prenant dûment en compte les vues et préoccupations de toutes les parties, dans le but de réunir le consensus afin de réaliser de nouveaux progrès au cours des sessions de fond de la Commission.

Pour ce qui est de l'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour, la position de la Chine demeure ouverte. La Chine estime que la prévention d'une course aux armements dans l'espace pourrait être un bon sujet pour la Commission. Il pourrait contribuer à revitaliser la Commission et jouer un rôle positif dans le maintien de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. Accepter de prendre part à des discussions constructives sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace est déjà en soi une mesure de confiance. La Chine a écouté attentivement les vues de toutes les parties et est disposée à poursuivre le dialogue sur l'inscription d'une troisième question à l'ordre du jour et son contenu.

Enfin, de concert avec toutes les parties concernées, la Chine mettra tout en œuvre pour renforcer la Commission et d'autres mécanismes de maîtrise des armements et de désarmement et contribuer à la préservation du système de sécurité internationale issu de la Deuxième Guerre mondiale.

M. Boureïma (Niger) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Groupe des États d'Afrique vous adresse ses sincères félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de fond de 2015. Le Groupe saisit cette occasion pour féliciter les autres membres du Bureau de leur élection, et pour exprimer sa satisfaction à votre prédécesseur, S. E. M. Vladimir Drobnyak, de la Croatie, pour ses efforts louables en tant que Président de la session de fond de 2014 de la Commission. Le Groupe félicite également les Présidents des deux Groupes de travail nommés par la Président de la session pour faciliter nos délibérations sur les points importants figurant à l'ordre du jour. Le Groupe sait également gré à la Haut-Représentante pour les questions du désarmement, M^{me} Angela Kane, de sa déclaration.

Le Groupe des États d'Afrique s'associe à la déclaration du Mouvement des pays non-alignés prononcée par le Représentant permanent de l'Indonésie (voir A/CN.10/PV.348).

Le Groupe réaffirme son attachement au principe et à la validité de la diplomatie multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération, et souligne que les questions du désarmement et de la prolifération sont mieux traitées à travers des accords négociés multilatéralement, universels, globaux et non discriminatoires.

Le Groupe des États d'Afrique souligne l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement, seul organe délibérant spécialisé au sein du dispositif multilatéral de l'ONU chargé du désarmement. À cet égard, la Commission a contribué par le passé, dans une large mesure, aux délibérations sur le désarmement nucléaire en tant que question hautement prioritaire, ainsi qu'aux questions liées à la non-prolifération nucléaire. Le Groupe regrette cependant qu'elle n'ait pas été en mesure de réussir dans les nombreux cycles passés en raison de la mauvaise volonté politique et de la rigidité des positions.

Le Groupe lance dès lors un appel en faveur d'efforts concertés pour arrêter la menace des armes nucléaires et parvenir à les éliminer complètement dans le cadre de l'objectif ultime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous réaffirmons, à cet égard, l'application des principes de transparence, d'irréversibilité et de vérifiabilité par les

États détenteurs de l'arme nucléaire, dans le cadre des mesures de désarmement nucléaire. Ce principe reste essentiel pour promouvoir la réalisation des obligations visées à l'article VI du TNP et est en conformité avec les obligations juridiques multilatérales pertinentes.

Le Groupe africain aimerait également souligner, une fois de plus, la nécessité d'universaliser le TNP, et de veiller à son application, de façon équilibrée et globale, dans chacun de ses trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération, et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, le Groupe réaffirme le droit inaliénable des États à développer la recherche, la production et l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie nucléaire, sans discrimination et en conformité avec l'article VI du Traité.

Il y a un mois, le monde a marqué le quarante-cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP; et dans un mois à compter de ce jour, les États parties au Traité organiseront la neuvième Conférence d'examen, cinq ans après l'accord consensuel de 2010. Nous espérons que la prochaine Conférence donnera l'occasion de renforcer le TNP par un réel renforcement de ses trois piliers : le désarmement nucléaire, la non-prolifération, et l'utilisation, à des fins pacifiques, de l'énergie nucléaire. L'Afrique reste attachée à la promotion de l'objectif global du TNP, et appelle les autres États parties, en particuliers les États détenteurs d'armes nucléaires, à remplir leurs obligations de désarmement, et à honorer leurs engagements irrévocables pour une élimination totale des armes nucléaires.

Le Groupe africain souligne que la création de zones exemptes d'armes nucléaires constitue une mesure importante pour la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire et de non-prolifération. L'entrée en vigueur, le 15 juillet 2009, du Traité de Pelindaba qui établit une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, représente à cet égard une importante contribution. Le Groupe africain réitère que l'entrée en vigueur du Traité met d'avantage en exergue le continent africain comme zone exempte d'armes nucléaires; et je tiens à vous assurer la Commission que nos États continueront à respecter et honorer ce statut.

Le Groupe saisit cette occasion pour encourager les États qui n'ont pas encore ratifié le Traité, en particulier ceux qui sont visés dans l'article III, à prendre toutes les mesures nécessaires pour ratifier le Traité en vue de son application rapide. Le Groupe estime qu'une telle action renforcera le Traité de manière significative, et contribuera aux efforts visant à répliquer cette mesure

dans les autres parties du monde; et en faire une mesure destinée à faire de ce monde un monde débarrassé de la peur et du risque d'un recours aux armes nucléaires.

Dans cet esprit, le Groupe africain soutient fermement la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Il exprime sa profonde préoccupation devant le fait que les engagements et les obligations pris à travers la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient et le Plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, concernant la création au Moyen Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, n'ont pas été tenus comme convenu.

Le Groupe tient à exprimer sa profonde déception du fait que la Conférence sur l'établissement au Moyen Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive qui devait se tenir en 2012, n'a pas été convoquée comme prévue. À cet égard, les engagements et les obligations contenus dans la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui font partie intégrante du train de mesures et de la base sur laquelle un consensus avait été atteint pour la prorogation du TNP en 1995, ainsi que les mesures connexes contenues dans le Plan d'action de la Conférence d'examen du TNP en 2010, restent valables jusqu'à la création effective de la zone envisagée.

Le Groupe africain se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 69/58 intitulée : « Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 », et demande sa mise en œuvre effective, y compris le démarrage urgent de négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement, pour conclure dans les meilleurs délais une convention globale sur les armes atomiques afin d'en interdire la possession, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert, et l'emploi ou la menace d'emploi; et d'en prévoir la destruction.

Le Groupe souligne, en outre, que toute tentative visant à améliorer les armes atomiques existantes ou à mettre au point de nouveaux types d'armes nucléaires, serait contraire à l'objectif du désarmement nucléaire en tant qu'obligation juridique multilatérale; et contraire aux engagements souscrits par les États détenteurs d'armes nucléaires. Le Groupe considère l'élimination totale des armes nucléaires comme étant la seule garantie absolue contre leur utilisation et la menace de leur utilisation. Le Groupe réitère son appel à la conclusion d'accords de garanties universels, inconditionnels, et juridiquement

contraignants par lesquels les États détenteur de l'arme nucléaire donneraient des assurances à tous les États non détenteurs, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires.

Au moment où nous nous préparons à célébrer le dix-neuvième anniversaire de l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), le Groupe africain souligne l'importance de l'obtention d'une adhésion universelle à cet instrument, compte tenu des responsabilités particulières qui incombent aux États détenteurs de l'arme nucléaire; et de l'encouragement des États restants de l'Annexe II, en particulier les États détenteurs, à signer, et à ratifier le CTBT sans plus tarder, afin d'en permettre l'entrée en vigueur. La réalisation de cet objectif contribuera grandement, sans nul doute, au processus de désarmement nucléaire.

Les armes nucléaires, à la différence des armes chimiques ou biologiques, restent les seules armes de destruction de masse à n'avoir pas encore été interdites. Elles constituent une menace présente et existentielle pour l'humanité, et leur utilisation constitue une violation de la Charte des Nations Unies, des normes de la civilisation humaine, et un crime contre l'humanité. Le Groupe considère toute doctrine justifiant leur utilisation ou la menace de leur utilisation comme étant inacceptable et injustifiable. L'Avis consultatif de la Cour internationale de Justice à cet égard affirme d'ailleurs que l'utilisation ou la menace d'utilisation des armes nucléaires constituent un crime contre l'humanité ainsi qu'une violation du droit international, y compris le droit international humanitaire. Dans ce contexte, le Groupe des États d'Afrique réitère la nécessité d'entamer rapidement des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de la conclusion rapide d'une convention sur les armes nucléaires avec comme objectif leur abolition.

Le Groupe réitère sa profonde préoccupation devant les conséquences humanitaires des armes nucléaires, et demande à tous les États, en particulier les États détenteurs de ces armes, de réfléchir à leurs conséquences humanitaires catastrophiques. À cet égard, le Groupe se félicite des trois dernières Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires tenues, respectivement, en Norvège, au Mexique, et en Australie.

La Groupe des États d'Afrique réaffirme l'importance de la Conférence du désarmement, en tant que cadre unique de négociations multilatérales sur le désarmement. Le Groupe réitère son appel pressant en

faveur d'un accord global et d'un programme de travail équilibré pour la Conférence du désarmement. À cet égard, il salue les efforts déployés par la Conférence du désarmement en 201 – cela a été souligné dans le rapport final présenté à l'Assemblée générale. Le Groupe exhorte la Conférence du désarmement à œuvrer, dans le cadre de ces négociations, à la réalisation des objectifs pour lesquels elle a été mise en place.

En ce qui concerne la question des mesures de renforcement de la confiance dans le domaine des armes classiques, le Groupe aimerait souligner que, dans le cadre de la recherche de l'objectif visant à contribuer à la paix et à la sécurité internationales, les mesures de confiance devraient être entreprises en pleine conformité avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international. Le Groupe des États d'Afrique aimerait en outre souligner que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue de menacer la paix et la stabilité dans plusieurs pays et régions, en particulier en Afrique. Ce commerce illicite reste une source d'approvisionnement pour les groupes terroristes, et alimente la criminalité transnationale organisée. Il constitue donc une préoccupation constante pour notre groupe.

Le Groupe se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur le commerce des armes, le 24 Décembre 2014, en tant qu'instrument juridiquement contraignant sur le transfert des armes classiques entre ses États parties. À cet égard, le Groupe reconnaît et réaffirme le droit souverain des États à acquérir, fabriquer, exporter, importer, et détenir des armes classiques, des pièces et des composants d'armes pour leur besoins de défense et de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies. Le Groupe réitère l'appel en faveur de la mise en œuvre de ce Traité, de façon équilibrée et objective, pour la protection des intérêts de tous les États, et pas simplement des grands producteurs et exportateurs internationaux. En effet, l'application intégrale et équilibrée du Traité n'est réalisable qu'avec la coopération de tous. À cet égard, le Groupe exhorte les grands fournisseurs d'armes à accéder au Traité dans les meilleurs délais possibles.

Le Groupe se félicite en outre du succès de la cinquième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects tenue en 2014 à la suite de la deuxième Conférence d'examen sur la mise en œuvre du plan d'action de l'ONU sur ces armes. Le

Groupe continue de souligner l'importance d'une mise en œuvre intégrale et effective du programme d'action. À cet égard, le Groupe souligne que la coopération et l'assistance internationales constituent un élément essentiel pour assurer la mise en œuvre intégrale du programme d'action.

Le Groupe des États d'Afrique salue les efforts faits par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, dans le cadre de ses contributions aux questions de désarmements et de son assistance aux États membres du Groupe des États d'Afrique pour la mise en œuvre des actions de désarmement, de paix et de sécurité. Le Groupe aimerait souligner la nécessité de renforcer tous les centres régionaux de désarmement, afin qu'ils puissent pleinement exécuter leurs mandats.

Enfin, Monsieur le Président, la Commission du désarmement n'a pas encore été en mesure de formuler des recommandations concrètes et consensuelles lors de ses trois cycles précédents. Le Groupe des États d'Afrique aimerait réaffirmer l'importance-clé de la volonté politique et de la transparence dans le traitement des questions de désarmement et de sécurité. Le Groupe lance un appel en faveur d'un dialogue soutenu et significatif au moment où nous amorçons les débats sur les grandes questions, et espère vivement des discussions fructueuses pour la réalisation de la paix et de sécurité pour tous.

M. Yermakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous arrivons au terme du travail d'une instance très importante. Nous avons examiné avec succès des questions très sensibles relatives à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement. Je tiens à remercier le Président pour la force et l'énergie que vous avez investies dans ce processus afin que nos travaux soient efficaces. Au nom de la Fédération de Russie, je voudrais également remercier nos courageux Présidents des deux Groupes de travail qui ont également apporté leur précieuse contribution à ce débat sur les questions les plus importantes relatives à la maîtrise des armements.

Notre travail a été l'occasion, encore une fois, de réaffirmer le caractère unique en son genre de cette instance qu'est la Commission du désarmement des Nations Unies. En effet, il n'existe, ni au sein du système des Nations Unies ni ailleurs dans le monde, une instance comparable où tous les États du monde peuvent débattre librement et sans aucune discrimination des questions les plus importantes relatives au désarmement, à la

maîtrise des armements et à la non-prolifération sur la base, d'abord et avant tout, de leurs intérêts en matière de sécurité nationale.

Nous parlons du fait que depuis des années, la Commission du désarmement des Nations Unies n'a pas été en mesure de faire des recommandations concrètes. C'est naturellement une défaillance majeure, mais ce n'est pas la faute de cette instance en tant que telle. La responsabilité de cet échec est ailleurs. Ce sont les États eux-mêmes qui en sont responsables, et notamment chacun des États qui participent à cet organe. Nous devons faire notre autocritique et voir qui a participé à nos réunions, avec quelle fréquence et quelle énergie, et on pourra alors évaluer dans quelle mesure les travaux de la Commission ont été efficaces.

La Fédération de Russie est persuadée que la Commission du désarmement ne peut être véritablement efficace que si tous les gouvernements concernés participent activement aux discussions sur les vrais problèmes qui se posent en matière de maîtrise des armements. C'est pourquoi il ne faut pas rejeter la faute sur l'instance mais plutôt porter un regard critique sur nos travaux. C'est en effet de nous que dépendent à 100 % les résultats que nous pouvons attendre de la Commission. Bien évidemment, nous devons apporter un appui sans réserve au Président de la Commission, ainsi qu'aux Présidents des deux Groupes de travail, et le cas échéant au Président du troisième groupe de travail, si celui-ci vient à être créé.

Nous ne devons jamais oublier pourquoi nous tenons des discussions sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Nous avons ces échanges dans le but de prévenir les conflits armés, de faire en sorte que les populations ne soient plus massacrées de manière barbare comme elles continuent de l'être aujourd'hui chaque jour. Quand on parle des questions concrètes liées au désarmement, il faut toujours se demander en quoi ces discussions peuvent réellement contribuer à régler le problème fondamental, à savoir prévenir les conflits armés. Voilà pourquoi, malgré l'importance primordiale et indéniable du désarmement nucléaire et de l'élimination des armes de destruction massive, nous ne devons pas oublier qu'aujourd'hui, dans les conflits bien réels, des gens meurent tous les jours et que les armes qui sont utilisées sont rarement des armes de destruction massive, mais des armes classiques, des systèmes d'armement très simples. En définitive, nous devons être cohérents et avoir à l'esprit le plus important. Quand on parle

de stabilité stratégique dans le monde, il faut bien comprendre le sens de cette notion. La Fédération de Russie est intimement convaincue que la stabilité et la prévisibilité stratégiques sont indispensables à chaque État du monde, et ce n'est que sur cette base que nous pouvons planifier les mesures à prendre à l'avenir dans le domaine du désarmement et de la maîtrise des armements.

Dans deux semaines, le monde entier commémorera une date très importante, le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, les 70 ans de la victoire du peuple soviétique dans la Grande guerre patriotique. Avec la Chine, l'Union soviétique a payé le plus lourd tribut matériel et humain dans cette guerre, des pertes humaines qui se chiffrent par millions. Personne dans le monde ne doit oublier cette immense tragédie humaine. En dernière analyse, nous devons à chaque instant nous souvenir que toutes nos discussions sur le désarmement et la maîtrise des armements ont pour objectif de faire en sorte qu'une telle tragédie ne se reproduise jamais.

Je tiens à féliciter le Président d'avoir mené à bien les travaux de la présente session de la Commission, première du nouveau cycle triennal, alors que nous nous apprêtons à célébrer le soixante-dixième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le Président : Avant de lever la séance et de clore la session, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à toutes les délégations, qui ont fait preuve d'un esprit constructif et ont collaboré avec moi-même et les autres membres du Bureau, lesquels m'ont aidé à assurer le bon fonctionnement de la Commission. Je leur suis particulièrement reconnaissant. Mes remerciements vont également au secrétariat de la Commission, ses organes subsidiaires ainsi que les fonctionnaires du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, sans oublier le Bureau des affaires de désarmement, les interprètes, les préposés aux salles de conférence, les spécialistes de la documentation et les ingénieurs du son.

Trois semaines durant, nous avons eu des débats, des consultations et des échanges fructueux, même si nous n'avons pas encore abouti à des documents de consensus dans les deux Groupes de travail. Le régime mondial de désarmement et de non-prolifération, à l'évidence, se heurte depuis quelques années à de nombreux obstacles. Mais nous ne devons pas nous décourager pour autant. Des progrès, des changements sont possibles, si la volonté politique, dont chaque délégation se réclame,

est réellement démontrée. S'agissant de la question de l'intégration d'un troisième point à l'ordre du jour de la Commission, dans l'esprit de la résolution 69/77, les Présidents des deux Groupes de travail l'ont dit, et je le répète et je le confirme avec eux, les consultations vont se poursuivre au sein du Bureau, avec l'aide des amis de la présidence, en consultation bilatérale – consultation de groupe –, pour que, d'ici la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et la prochaine de la Première Commission, nous puissions proposer quelque chose de concret. Je compte donc me mettre à la disposition de la Commission pour essayer de travailler durant l'intersession, convoquer des séances informelles et réfléchir sur la meilleure façon d'améliorer et de rendre efficaces les travaux de la Commission.

Depuis le début de nos travaux, M^{me} Kane nous a inspirés. Nous avons fait des progrès, quoique pas encore substantiels. Nous voilà arrivés à la fin de nos travaux. Elle vient nous donner l'impulsion nécessaire, parce que nous prévoyons de poursuivre les consultations durant l'intersession.

Je donne maintenant la parole à la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Angela Kane.

M^{me} Kane : Je suis très heureuse d'être présente ici. Malheureusement, je n'ai pas pu prendre part à tous les travaux, parce que je devais participer à la Conférence des États aux traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires, des États signataires et de la Mongolie, qui se poursuit encore.

Je regrette infiniment de n'avoir pas pu entendre les déclarations des représentants au sein de la Commission. Mais je remercie les représentants pour leur travail, et, surtout vous, Monsieur le Président, pour le travail que vous avez conduit et géré jusqu'à présent. Je sais qu'il s'agit d'un travail très intense, surtout que

lundi, s'ouvrira une autre conférence, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je vous remercie donc.

Je sais que les représentants ont participé à beaucoup de réunions. Nous étions très heureux de les soutenir dans leurs travaux, comme tous les États Membres. Je suis très contente d'avoir au moins pu être ici pour un petit moment, et je sais que, à partir de la semaine prochaine, nous travaillerons encore ensemble plus intensément.

Le Président : Comme je l'ai dit, la présence de M^{me} Kane à l'ouverture et à la présente séance de clôture constitue pour notre Commission des motifs de redoubler d'efforts pour essayer de faire des propositions substantielles à l'Assemblée générale. Au début de la présente séance, nous avons subi la concurrence d'une réunion (voir S/PV.7433) à laquelle participait une ambassadrice de charme, Angelina Jolie. Mais, avec la présence de M^{me} Kane, la Commission va pouvoir clôturer ses travaux, avec la conviction que, d'ici à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale et les travaux de la Première Commission sur le désarmement, des progrès pourront être faits.

Mon prédécesseur, l'Ambassadeur Drobnjak, qui a présidé la Commission l'année dernière et qui a accepté d'accompagner les travaux de la Commission en tant qu'ami de la présidence, est présent dans la salle. Le Groupe de travail I, présidé par l'Ambassadeur Kairat Abdrakhmanov, du Kazakhstan, et le Groupe de travail II, présidé par le représentant du Maroc, M. Bouchaib El Oumni, nous ont permis d'avoir des raisons d'espérer que pendant le présent cycle, qui se terminera en 2017, la Commission du désarmement pourra gagner en crédibilité et en efficacité.

Clôture de la session

Le Président : Sur cette note d'optimisme, je

déclare close la session de fond de 2015 de la Commission

du désarmement.

La séance est levée à 11 h 45.